



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE MARNE
ARRONDISSEMENT DE LANGRES
MAIRIE DE BOURBONNE LES BAINS (52400)

☎ 03 25 90 14 80

✉ mairie.de.bourbonne@orange.fr

2023/DEC/ 64

**Demande d'une subvention auprès de la DRAC du Grand Est concernant
une aide à l'emploi qualifié pour le Musée de Bourbonne les Bains**

Le Maire de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

*VU la délibération n° 2020/7 « Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire –
alinéa n° 26 » du 9 Juin 2020,*

CONSIDÉRANT que le poste d'Adjoint du Patrimoine Territorial chargé de la gestion du Musée
peut faire l'objet d'une subvention auprès de la DRAC,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Il est décidé de solliciter une subvention auprès de la DRAC du Grand Est pour la
prise en charge d'une partie des rémunérations (salaires + charges) relatives au poste
d'Adjoint du Patrimoine Territorial chargé de la gestion du Musée, pour l'année 2023.

Article 2 : Le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains et le comptable du Trésor Public
auprès de la commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente
décision.

Article 3 : Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine
séance.

A Bourbonne les Bains,

le 06 juillet 2023



Le Maire par délégation du Conseil Municipal,

Monsieur André NOIROT

Le Maire de la Commune de Bourbonne les Bains certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et/ou de sa notification et publication.